

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAILLES

SEANCE DU 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 22 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Chavil de Chailles, sous la présidence de Monsieur Yves CROSNIER-COURTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2020

Étaient présents : BANCHEREAU Marie-Odile – BEYER Jean-Marie – CHALLIN Gérard – CHATENIER Patrick – COUSIN Carole – COUSIN Eric – CROSNIER-COURTIN Yves – GAUDELAS Romain – GAUDELAS Valérie – LASSERON Alexandrine – LEMAITRE Dominique – LESCURE-MOSSERON Florence – MARMAGNE Florent – MOREL Benoît – NUFFER Olivier – NUFFER Valérie – PETRAULT Nicolas – PONS Catherine – PORCHER Christophe – SAURET Laurence – STROINSKI Petra

Étaient excusés : GAUTRON Hervé – KASKAS Annie

Secrétaire de séance : Romain GAUDELAS

Délibération n°2020.06.25 : AFFAIRES SCOLAIRES – Tarifs de garderie périscolaire 2020-2021

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les tarifs de garderie applicables pour l'année scolaire 2020-2021.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de la garderie et de maintenir les pénalités pour retards.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs de garderie (matins et/ou soirs) pour l'année scolaire 2020-2021,

MAINTIENT un tarif pénalité de retard à 5,10 € par retard,

FIXE les tarifs selon la grille annexée à la présente délibération à compter du 1^{er} septembre 2020,

CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Fait à Chailles*

Le Maire,
Yves CROSNIER-COURTIN

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23

- présents : 21

- nombre de votants : 23

(POUVOIR de A. KASKAS à G. CHALLIN, de H. GAUTRON à M.O. BANCHEREAU)

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0



TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 25/06/2020
Reçu en préfecture le 25/06/2020
Affiché le
ID : 041-214100323-20200622-20200625-DE

QF	CHAILLOIS			HORS COMMUNE		
	MATIN	SOIR	MATIN + SOIR	MATIN	SOIR	MATIN + SOIR
QF < 800	1,74€	2,55€	4,10€	2,80€	3,60€	6,10€
801 <QF < 1100	1,84€	2,65€	4,30€	2,90€	3,70€	6,30€
1101 <QF < 1400	1,94€	2,75€	4,50€	3,00€	3,80€	6,60€
QF > 1401	2,10€	2,85€	4,70€	3,10€	3,90€	6,75€

*** Attention, en cas de non-respect des horaires, une pénalité de 5,10€ vous sera facturée par retard.**

Vu pour être annexé à ma délibération n°2020.06.25 en date du 22 juin 2020